

Syndicat mixte Intercommunal
pour l'Aménagement de la
Vallée de l'Eure en amont de
l'agglomération de Chartres



RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2010



Rédigé par	Mlle	Hélène REGRETTIER
Validé par	M Président de la structure	Bernard POUCIN Signature :
Date de rédaction	janvier 2011	
Date d'envoi	2 mars 2011	

SOMMAIRE

PARTIE GENERALE	4
I. PRESENTATION DU DOMAINE GEOGRAPHIQUE	4
a. Hydrographie	4
b. Ecologie.....	10
1) Arrêté de conservation du biotope	10
2) ZNIEFF de type I	10
3) ZNIEFF de type II.....	10
4) ZSC (NATURA 2000 – Directive Habitats)	10
5) Site inscrit.....	11
c. Ouvrages hydrauliques	12
d. Usages	12
II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE	15
III. PRESENTATION DE LA CELLULE RIVIERE.....	17
PARTIE SPECIFIQUE ANNUELLE	19
IV. PRESENTATION GENERALE DES MISSIONS DE L'ANIMATION	
RIVIERE (bilan 2010)	19
V. BILAN TECHNIQUE DE L'ANNEE 2010	20
a. Bilan par thème d'intervention.....	20
b. Bilan par sites d'intervention.....	24
VI. BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2010.....	27
VII. FAITS MARQUANTS – DIVERS	28
a. Faits marquants.....	28
b. Divers.....	28
VIII. ATTENTES DES ANIMATEURS RIVIERE.....	29
IX. REMARQUES ET AVIS SUR LE DOCUMENT PROPOSE	29
X. ANNEXES.....	29

PREAMBULE

Ce rapport contient deux parties principales.

La première partie présente le Syndicat mixte Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eure (SIAVE) à travers sa géographie, ses missions et sa composition en termes de personnel. Ce premier élément sera sensiblement identique d'une édition annuelle à l'autre de ce rapport.

La deuxième partie, quant à elle, ne sera pas figée car elle présente les actions annuelles du SIAVE ainsi que le budget correspondant au fonctionnement de la cellule d'animation rivière.

En ce qui concerne le déroulement de l'année 2010 pour le SIAVE, un des faits marquants a été l'embauche de deux personnes en contrat aidé par l'Etat pour réaliser l'entretien des berges sur les parcelles communales.

D'autre part, la technicienne de rivière Mlle REGRETTIER a été reconduite dans ses fonctions et a, en parallèle, obtenu le concours de Technicien Supérieur Territorial. Elle sera nommée stagiaire sur ce poste en 2011, en vue d'une titularisation par la suite.

Enfin, des projets d'aménagement d'ouvrages ont soit été stoppés, soit été entamés et le programme pluriannuel de restauration de ripisylve a été poursuivi, dans la continuité de 2009.

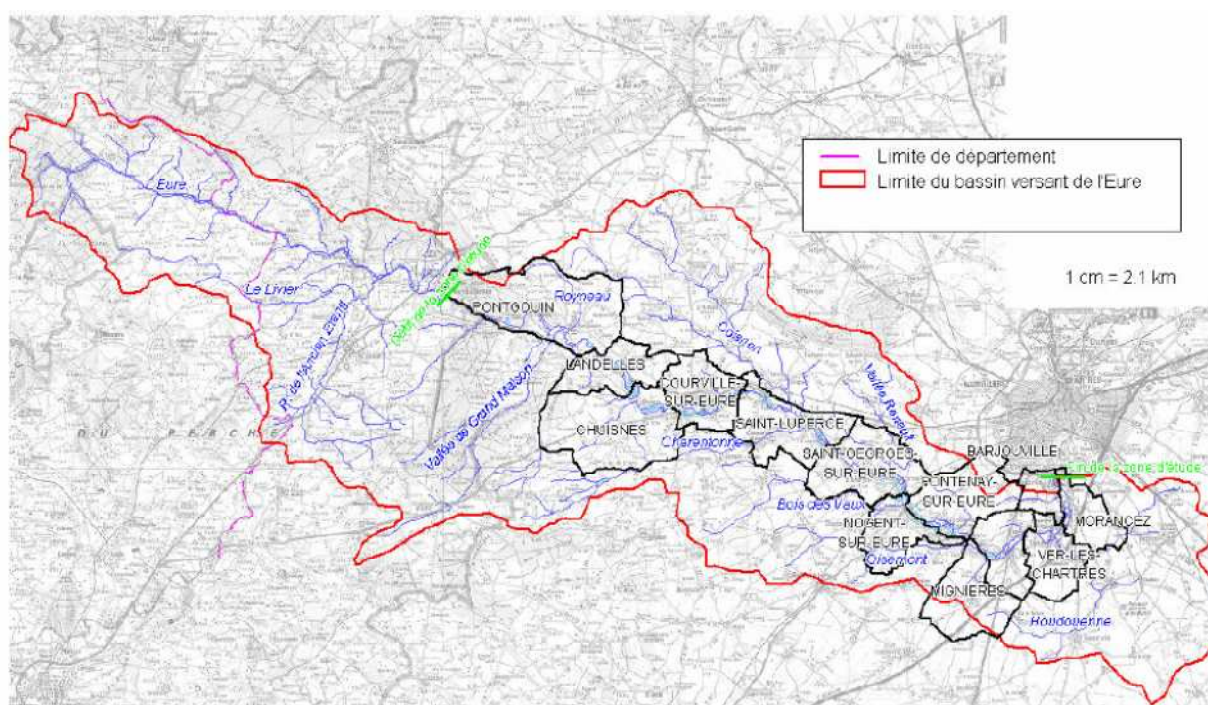
PARTIE GENERALE

I. PRESENTATION DU DOMAINE GEOGRAPHIQUE

TERRITOIRE ET GENERALITES SUR LE BASSIN DE L'EURE EN AMONT DE CHARTRES

a. Hydrographie

La structure couvre une partie du territoire du bassin riverain de l'Eure dans le département de l'Eure-et-Loir : la vallée de l'Eure en amont de l'agglomération chartraine entre Pontgouin et Barjouville.



Carte n°1 : Périmètre du bassin versant de l'Eure et communes du SIAVE
(Source : étude Hydratec 2005)

Le bassin versant hydrographique de l'Eure en amont de l'agglomération chartraine s'étend sur deux départements (l'Orne et l'Eure-et-Loir) et deux régions (Basse-Normandie et Centre).

Le cours d'eau prend sa source à Marchainville, dans le Perche (Orne – 61), et s'écoule sur environ 300 km dont approximativement 140 km dans la moitié Nord du département de l'Eure-et-Loir, jusqu'à sa confluence avec la Seine à Martot (Eure – 27). Ce cours d'eau non domanial draine ainsi les eaux d'un bassin versant d'environ 2 300 km².

Entre Pontgouin et Barjouville, la rivière est drainée par des vallées non pérennes :

- La vallée de Grand Maison (bassin versant 32 km²)
- La vallée de la Charentonne (bassin versant 31 km²)
- Le Coisnon (bassin versant 70 km²)
- le ruisseau du Bois des Vaux (bassin versant 34 km²)
- le ruisseau d'Oisemont (bassin versant 29 km²)
- l'Houdouenne (bassin versant 74 km²).

Sur le département de l'Eure et Loir, la géologie du bassin versant est contrastée :

- En amont de Chartres, l'Eure draine des territoires à caractère peu perméable (perche – faux perche) ruisselant plus facilement. Dans ce secteur, le bassin est allongé, avec une nette dissymétrie entre le versant nord pentu et peu développé, et le versant sud au relief plus mou.
- A Thivars, l'Eure aborde les domaines perméables du pays crayeux et de la Beauce. Le substratum devient essentiellement de la craie. Les versants en rive gauche de l'Eure sont beaucoup moins pentus que ceux de la rive droite. La plaine alluviale de l'Eure est organisée en plusieurs terrasses fluviatiles distinctes.

Ces terrains sont le siège de nappes régionales telles que la nappe de la craie, la nappe des calcaires de Beauce et la nappe Oligocène des sables de Fontainebleau qui jouent un rôle dans l'alimentation de l'Eure et de ses affluents.

Les caractéristiques hydrologiques de l'Eure sont différentes entre l'amont et l'aval du bassin versant, en raison notamment de la géologie.

Le comportement hydrologique de l'Eure est marqué par :

- des basses eaux entre juin et septembre avec un minimum en septembre,
- un débit soutenu entre janvier et mars.

Les précipitations annuelles sont proches de 700 mm (Saint-Lupercé). Depuis 2002, les débits moyens mensuels à Saint-Lupercé diminuaient progressivement, tant à l'étiage qu'en période de hautes eaux. Les écoulements mensuels depuis fin 2003 étaient régulièrement proches de la quinquennale sèche. Cette tendance s'est un peu inversée en 2008 et les écoulements, depuis le début de l'année, se rapprochent plus des écoulements moyens.

L'Eure est équipée d'une station hydrométrique gérée par la DIREN Centre à Saint-Lupercé. Les données disponibles couvrent la période 1965-2004. Le bassin versant de l'Eure y est de 330 km². En résumé, les caractéristiques de l'Eure à cette station sont indiquées dans le tableau suivant :

	Débit (m ³ /s)
Débit moyen annuel (module)	1.67
Débit d'étiage (QMNA5)	0.21
Crue 2 ans	21
Crue 5 ans	32
Crue 10 ans	39
Crue 20 ans	45
Crue 50 ans	54

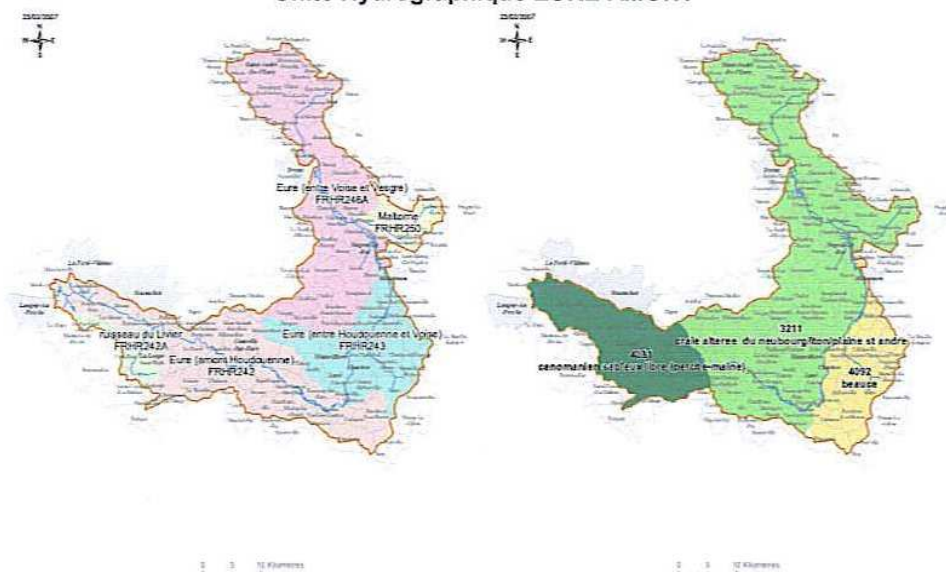
Tableau n°1 : Débits caractéristiques de l'Eure à Saint-Lupercé
(Source : étude Hydratec 2005)

En termes d'enjeux vis-à-vis de la DCE et de ses objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau pour 2015, deux masses d'eau sont considérées ici :

- « L'Eure de sa source au confluent du ruisseau d'Houdouenne (inclus) (FRHR242) ».
- « L'Eure du confluent du ruisseau d'Houdouenne (exclu) au confluent de la Voise (exclu) (FRHR243) ».

Les enjeux liés à ces masses d'eau ainsi que le programme de mesures de l'Agence de l'Eau pour ces masses d'eau sont présentés à l'aide des fiches récapitulatives suivantes.

Programme de mesures du bassin Seine et côtiers normands Unité Hydrographique EURE AMONT



Diagnostic et enjeux

L'unité hydrographique Eure amont couvre 1600 km², dont 75% sont occupés par l'agriculture (grandes cultures prépondérantes avec seulement 2% de la SAU toujours en herbe). Elle est composée de 5 masses d'eau de surface et de 3 masses d'eau souterraines.

La masse d'eau amont (FRHR242) n'est pas en bon état écologique, du fait de pressions morphologiques non négligeables (plans d'eau, seuils). Le reste du cours de l'Eure (FRHR243 et FRHR246A) est en mauvais état écologique du fait d'altérations morphologiques (ouvrages transverses, cultures dans le lit majeur), de pollutions diffuses (nitrates et pesticides) et de pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables) sur l'aval (FRHR246A). La Loupe (FRHR242A) n'est pas en bon état écologique en raison d'apports de matières phosphorées et azotées.

L'état chimique de l'Eure (FRHR242, FRHR243 et FRHR246A) est – en l'état actuel des connaissances relatives aux 41 substances prioritaires – bon, mais on observe une contamination des sédiments par les HAP, les métaux, ainsi que par les pesticides organochlorés pour FRHR243 et FRHR246A.

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (la vallée d'Eure de Maintenon à Anet et les vallons affluents) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de la vallée de l'Eure et de ses affluents.

La masse d'eau souterraine 3211 (qui concerne 66% de la surface de l'UH) n'est pas en bon état chimique du fait de sa contamination par les nitrates et les pesticides. Elle n'est pas non plus en bon état quantitatif et doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource. La masse d'eau souterraine 4092 (qui concerne 15% de la surface de l'UH) n'est pas en bon état chimique du fait de sa contamination par les nitrates et les pesticides. Elle fait déjà l'objet d'une gestion quantitative. La masse d'eau souterraine 4081 (qui concerne 19% de la surface de l'UH) est en bon état quantitatif et qualitatif.

Principales actions à mettre en œuvre

Hydromorphologie	Restaurer la continuité écologique
	Restaurer les habitats
	Faire évoluer la maîtrise d'ouvrage
Pollutions ponctuelles	Améliorer les systèmes de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines (y compris éventuellement les industriels raccordés) - 29 stations d'épuration dont 9 DERU
	Mieux gérer et traiter les eaux pluviales urbaines
	Réduire l'impact des rejets industriels - 14 sites (dominante chimie et traitement de surface).
Pollutions diffuses	Limiter les apports et les transferts de nitrates et de produits phytosanitaires
	Réduire l'impact des rejets de l'artisanat et des TPE - Actions collectives branches artisanales
Connaissance	Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions

b. Ecologie

Sur le secteur amont de la vallée de l'Eure, on observe plusieurs sites faisant l'objet d'au moins un classement au titre de préservation du patrimoine naturel.

1) Arrêté de conservation du biotope

Le Marais de Boizard, sur la commune de Pontgouin, fait l'objet d'un arrêté préfectoral de conservation du biotope en date du 29 août 1984. Il concerne une superficie de 70 ha. Le marais renferme en effet plusieurs espèces végétales ou animales protégées rares ou présentant un intérêt particulier, dont la Grande douve (*Ranunculus lingua*).

2) ZNIEFF de type I

Trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I sont localisées dans le secteur Eure amont :

- Marais de Boizard (commune de Pontgouin) : contient un marais à grands héliophytes traversé par l'Eure et bordé par une chênaie-charmaie puis chênaie sessiliflore.
- Zone de Montecot-Boizard-Pontgouin (communes du Favril, Pontgouin, St-Eliph et St-Maurice-St-Germain) : chênaie sessiliflore en plateau, traversée par la vallée de l'Eure dont le fond est occupé par un marais à grands héliophytes bordé par une chênaie-charmaie.
- Marais et peupleraies de Fontenay-sur-Eure (communes de Fontenay-sur-Eure, Meslay-le-Grenet, Mignièrès, Nogent-sur-Eure et Thivars) : zone contenant des marais, des prairies, des peupleraies et des plans d'eau artificiels dans la vallée de l'Eure.

3) ZNIEFF de type II

La quasi-totalité du lit majeur de l'Eure, de Pontgouin à Chartres, hors zones urbaines ou périurbaines, se trouve en ZNIEFF de type II.

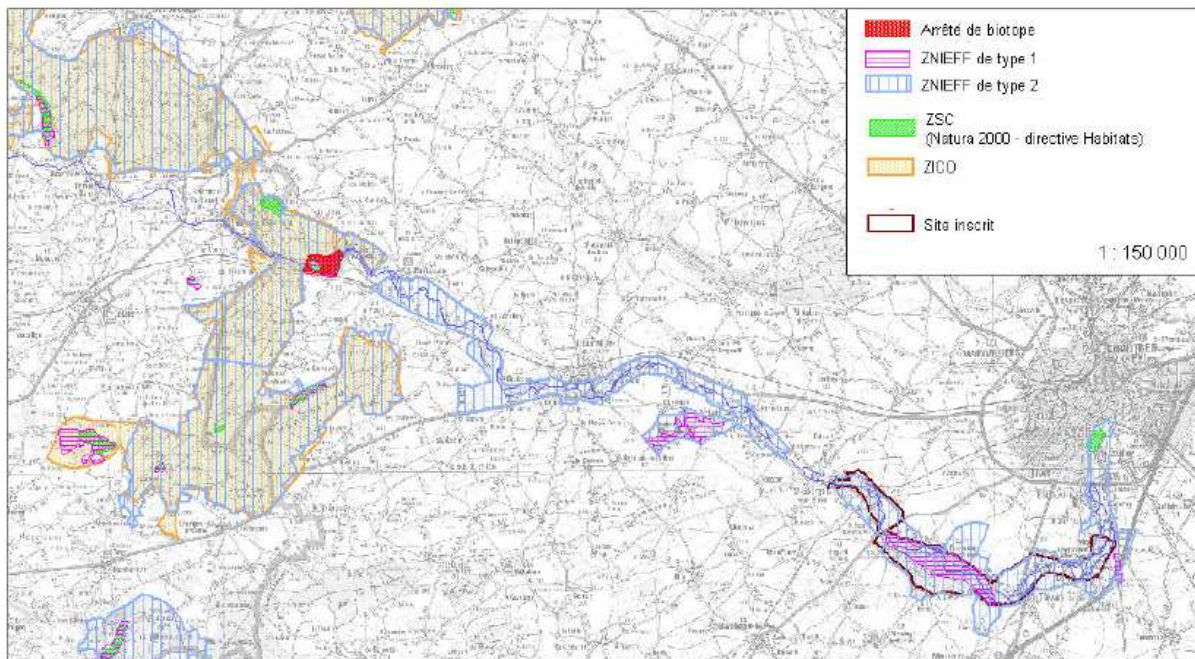
Cette ZNIEFF « Vallées de l'Eure de Pontgouin à Chartres » indique les potentialités importantes de ce bassin en termes de milieux naturels, avec la présence de milieux intéressants de type prairies marécageuses et boisements de fond de vallée, peupleraies, aulnaies. Egalement, on est en présence de très nombreuses ballastières et de chênaies-charmaies.

4) ZSC (NATURA 2000 – Directive Habitats)

L'arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir est concerné par le classement en Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Sur le secteur du SIAVE, seule la commune de Pontgouin est concernée par ce classement).

5) Site inscrit

Le site de la « Haute vallée de l'Eure », situé entre Saint Georges-sur-Eure et Barjouville est inscrit au patrimoine.



Carte n°2 : Patrimoine naturel de l'Eure amont
(Source : étude Hydratec 2005)

Par ailleurs, en termes d'espèces invasives, on a recensé sur la globalité du cours d'eau en amont de Chartres des espèces invasives animales telles que le ragondin et le rat musqué. En termes d'espèces invasives végétales, des foyers de Renouée du Japon ont été répertoriés, notamment sur les communes de Chuisnes, Landelles, Thivars et Morancez. En termes d'espèces végétales dont la présence n'est pas souhaitable sur les bords de cours d'eau, on peut citer le peuplier ainsi que le robinier faux acacia.

L'Eure est une rivière de deuxième catégorie piscicole, sa majeure partie est classée en contexte cyprinicole perturbé selon le « Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles ».

c. Ouvrages hydrauliques

Une étude globale (état des lieux, proposition d'un programme d'actions sur 15 ans) a été menée entre 2004 et 2005, sur le territoire du syndicat, par le bureau d'études Hydratec.

Le cours d'eau présente 44 ouvrages hydrauliques (moulins), dont 3 clapets automatiques. Le listing des différents ouvrages présents sur le secteur du SIAVE est disponible à la page suivante.

Le cours d'eau présente également, au niveau des communes de Landelles, de Saint Georges-sur-Eure, de Pont-Tranchefêtu (Nogent-sur-Eure) et de Morancez des endiguements localisés au nombre de 4.

d. Usages

L'Eure est une rivière très artificialisée, équipée essentiellement au siècle dernier pour la production d'énergie hydraulique. Le réseau complexe de bras est un héritage de ce passé.

Sur le bassin versant de l'Eure amont, l'agriculture est la principale activité économique, la surface agricole utilisée (SAU) représente 72 % de la superficie totale communale.

L'urbanisation reste localisée, et est située principalement sur les communes de Courville-sur-Eure, Saint-Georges-sur-Eure, puis Barjouville et Morancez en aval.

L'exploitation des alluvions a profondément modifié les axes d'écoulement dans la vallée, une grande partie de la vallée de l'Eure a été exploitée (ballastières, gravières).

La pêche de loisirs est bien représentée sur le cours de l'Eure et des étangs et constitue la principale activité de loisirs liée à l'eau.

L'Eure est fréquentée par les canoës kayaks en aval de Courville-sur-Eure, mais la pratique se cantonne essentiellement sur la partie aval du syndicat (entre Thivars et Chartres).

Nom de l'ouvrage	Localisation	Coordonnées X	Coordonnées Y	Type d'ouvrage	Hauteur des vannes (m)	Usage	Propriété
Moulin de Boizard	Pontgouin	511210,3209	2388473,251	2 vannes de décharge ; ancienne roue en place	0,7	pisciculture, étangs pour la pêche	privé (M. LONGUET)
Moulin de Pontgouin	Pontgouin	512970,6940	2387446,487	3 vannes manuelles en travers du bras usinier	0,8	aucun	communal
Moulin à Tan	Pontgouin	513069,8555	2386742,724	3 vannes au moulin en travers du bief	1,2	aucun	privé (M. Mme BENSA)
Moulin de Saint Etienne	Pontgouin	513795,7628	2387087,385	3 vannes au moulin en travers du bief	1,55	aucun	privé (M. TAYLOR)
Moulin du Pré	Landelles	514518,0539	2385908,941	3 vannes au moulin en travers du bief	1,3	prise d'eau d'alimentation des étangs	privé (M. MARQUIS)
Moulin de Landelles	Landelles	515622,6977	2385815,573	vannage démantelé	-	-	privé (M. WALLART)
Moulin de Pluvignon	Landelles	515915,2519	2385066,386	2 vannes en travers du bief : démantelées ; 1 vanne et 1 déversoir latéraux en amont immédiat	-	aucun	privé (M. VINCENT)
Clapet de Guinevert	Chuisnes	516506,5521	2383524,672	1 clapet automatique	1,4	lutte contre les inondations	communal
Moulin de Guinevert	Chuisnes	516605,6193	2383300,225	1 vanne et 1 roue en travers du bras usinier	1,22	aucun	privé (M. LOCTOR)
Moulin de la Colline	Chuisnes	517597,8267	2383365,237	1 vanne et 1 roue en travers du bras usinier	1,2	aucun	privé (M. VANDEBERGHE)
Moulin Genété	Chuisnes	517766,5490	2383568,786	3 vannes et 1 déversoir latéraux en amont immédiat du moulin	1,3	aucun	privé (M. TOULEMONDE)
Clapet de la Piscine	Courville-sur-Eure	518554,4328	2383559,500	1 clapet automatique	1,65	lutte contre les inondations	communal
Moulin de Charreau	Courville-sur-Eure	518777,3312	2383704,229	1 vanne et 1 roue en travers du bras usinier	1,13	aucun	privé (Mme TARRIDE)
Moulin de la Ville	Courville-sur-Eure	518984,7508	2383653,148	1 vanne et 1 roue (avec seuil) en travers du bras usinier ; déversoir 80 m en amont	0,88	aucun	privé (Mme MARCHAL)
Moulin de Saint-Pierre	Courville-sur-Eure	519447,5755	2383693,394	3 vannes en travers du bras usinier	1,1	aucun	privé (M. GANET)
Clapet de Lancey	Courville-sur-Eure	519835,3256	2383218,187	1 clapet automatique	1,2	alimentation en eau du bief du moulin	privé (M. DUROUDIER)
Moulin de Lancey	Courville-sur-Eure	519904,2078	2383215,090	1 vanne en travers du bief	1,1	aucun	privé (M. DUROUDIER)
Moulin de la Varenne	Courville-sur-Eure	520308,0644	2383595,312	3 vannes et 1 déversoir en travers du bief	1,1	aucun	privé (Mme THEUVENY)
Moulin Masselin	Courville-sur-Eure	520616,0975	2384002,411	3 vannes et 1 déversoir en travers du bief	1,2	le bief amont sert d'abreuvoir	privé (M. GOUIN)
Moulin de Nouvet	Courville-sur-Eure	521162,8842	2384293,441	1 vanne en travers du bief et 1 vanne latérale RD vers le bras de décharge	0,9 à 1,4	aucun	privé (M. CHARY)
Moulin de la Place	Saint-Lupercé	521658,2144	2384317,833	2 vannes en travers du bief	1,2	aucun	privé (M. DENEQUE)
Moulin de Blanville	Saint-Lupercé	523566,5958	2383301,937	3 vannes et 1 déversoir en travers du bief	1,2	aucun	privé (M. DUFFAY)
Moulin de Varenneau	Saint-Lupercé	524221,3599	2382924,248	3 vannes en travers du bief	1,2	aucun	privé (M. KNOLL)
Moulin d'Hartencourt	Saint-Lupercé	524961,2594	2382704,445	3 vannes et 1 déversoir en travers du bief	1,4	aucun	privé (Mme BOVIS)
Moulin de Mousseau	Saint-Lupercé	525609,8330	2381673,539	1 vanne et 1 déversoir en travers du bief	1,4	aucun	privé (M. ROUFFET)
Moulin du Chapitre	Saint Georges-sur-Eure	526705,7505	2380551,307	3 vannes en travers du bief	1,3	aucun	privé (Mme ITZHAKY)
Moulin de la Belle Meunière	Saint Georges-sur-Eure	527204,1766	2380215,411	3 vannes et 1 déversoir en travers du bief	1,1	aucun	communal (bâti du moulin : M. GAMAIN)
Moulin d'Andrevilliers	Saint Georges-sur-Eure	528709,2518	2379945,762	3 vannes en travers du bief	1,3	aucun	privé (M. SECHOY)
Moulin de la Taye	Saint Georges-sur-Eure	529388,7832	2379482,937	3 vannes en travers du bief	1,15	prise d'eau d'alimentation d'un étang	privé (M. POULIZAC)
Moulin de Pont-Tranchefétu	Nogent-sur-Eure	529509,5199	2378368,445	4 vannes en travers du bief	1,45	aucun	privé (M. BONNET)
Moulin de Guervilliers	Fontenay-sur-Eure	530128,682	2377852,992	3 vannes et 1 déversoir en travers du bief	1,2	aucun	privé (M. GUILLEMAN)
Moulin de Spoir	Mignièrès	532763,2193	2376488,512	2 vannes en travers du bief	1,2	aucun	privé (M. DECKER)
Moulin de Vaucelles	Mignièrès	533272,4808	2375902,306	3 vannes en travers du bief	1	aucun	privé (M. BERNIER)
Moulin de Bluet	Thivars	533510,8588	2376170,094	vannage démantelé	0,2	-	privé (M. BREAN)
Moulin de Châlons	Thivars	533837,4661	2376083,411	vannage démantelé ; subsistance d'un petit batardeau	-	-	privé (M. MULSANT)
Moulin de Thivars	Thivars	534164,0753	2376013,755	vannage démantelé	-	-	privé (M. CROSNIER)
Moulin de Nouvet de Thivars	Thivars	534314,2215	2376459,552	2 vannes en travers du bief et déversoir à l'amont immédiat	1,2	aucun	communal

Nom de l'ouvrage	Localisation	Coordonnées X	Coordonnées Y	Type d'ouvrage	Hauteur des vannes (m)	Usage	Propriété
Moulin de Monthoury	Thivars	534609,8723	2376465,744	1 vanne et 1 roue en travers du bief	0,8	aucun	privé (M. MASSARD)
Moulin de Tachainville	Ver-Lès-Chartres	535662,4490	2377170,043	4 vannes en travers du bief	0,2	aucun	privé (M. DARMON)
Moulin de la Fosse	Ver-Lès-Chartres	536109,7935	2376645,302	4 vannes et 1 déversoir en travers du bief	1,2	aucun	privé (M. MARIO)
Moulin de Loché	Ver-Lès-Chartres	536345,8982	2376679,630	4 vannes latérales	1,1	aucun	privé (M. MET)
Moulin du Boisseau	Ver-Lès-Chartres	535985,2359	2377097,564	1 vanne en travers du bief ; seuil busé pour l'alimentation du Boisseau	1,2	aucun	privé (M. HUETZ)
Moulin Brûlé	Morancez	537033,1691	2377716,727	3 vannes latérales et 1 vanne en travers du bief	0,97	maintien plan d'eau du château	privé (Mme DE POMMEREAU)
Moulin de Haussepied	Morancez	537465,0354	2378156,333	2 vannes et 1 déversoir en travers du lit	0,75	aucun	communal (vannage)
Moulin de Vauferry	Morancez	537067,2235	2379171,759	1 vanne usinière en travers du lit	1	prises d'eau sur le bief amont	privé (M. BERTHEREAU)
Moulin Lambert	Barjouville	536988,2793	2378369,944	4 vannes en travers du bief	1,1	aucun	privé (M. BESSETTE)
Moulin Leblanc	Barjouville	536799,4352	2379920,946	5 vannes et 1 déversoir latéraux	1,3	aucun	communal depuis novembre 2010

Tableau n°2 : Principaux ouvrages hydrauliques sur le cours de l'Eure
(Source : étude Hydratec 2005)

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Composition de l'équipe :

La structure a été créée le 03 / 10 / 1994.

Son siège social est actuellement à la Mairie de Saint Georges-sur-Eure, 16 rue Jean Moulin, 28190.

Son numéro de SIRET est le : 252 803 374 000 21

Depuis sa création en 1994, ce syndicat est composé de 13 communes. Aujourd'hui les communes de Barjouville, Mignières, Morancez, Thivars, Ver-lès- Chartres, la communauté de communes du Val de l'Eure (substituée aux communes de Saint Georges sur Eure, Fontenay sur Eure et Nogent sur Eure) et la communauté de communes du Pays Courvillois (substituée aux communes de Pontgouin, Landelles, Chuisnes, Courville sur Eure et Saint Luperce), y sont adhérentes.

Ces différentes communes et communautés de communes sont représentées au sein du Comité syndical par deux délégués nommés par les conseils municipaux respectifs.

Le Comité syndical, représenté par ses 26 délégués, élit le bureau du syndicat constitué de :

- un président,
- un vice-président,
- ainsi que 24 titulaires.

Cette composition du comité syndical a été révisée le 1^{er} janvier 2011, date à laquelle Chartres Métropole va se substituer à la communauté de communes du Val de l'Eure et à la commune de Morancez.

Monsieur Bernard POUCCIN, adjoint à la Mairie de Chuisnes, est l'actuel président du SIAVE.

a) Composition administrative :

Afin de mener à bien la gestion du Syndicat, celui-ci s'est entouré d'une structure administrative qui comprend :

- 1 technicien supérieur de rivière à 1 équivalent temps-plein
- une secrétaire à 0.25 équivalent temps-plein (9h).

b) Composition technique :

Pour entretenir les berges des parcelles communales situées en bordure de l'Eure et de ses affluents, le siave compte désormais dans ses effectifs, pour une durée contractuelle de 2 ans :

- 2 agents d'entretien de rivière à 60% ETP (20h par semaine)

c) La mission de la structure

Le Syndicat est habilité à exercer en lieu et place des communes et communautés de communes membres, les compétences qui suivent sur le cours d'eau Eure, ses différents bras et ses affluents, depuis l'entrée dans la commune de Pontgouin jusqu'à la sortie de la commune de Barjouville.

Les actions menées par le SIAVE doivent viser à atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques dans le respect de la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000 (DCE) et doivent s'inscrire dans la politique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Seine Normandie.

Les compétences du SIAVE sont les suivantes :

- travaux généraux d'entretien et d'aménagement des lits majeurs concernés, par le biais de programmes d'actions pluriannuels notamment ;
- aménagement, entretien et gestion des ouvrages publics situés dans le lit mineur des masses d'eau concernées ;
- définition, coordination et suivi des actions et opérations
- réalisation des démarches administratives et réglementaires nécessaires à la réalisation des études et travaux programmés.

Les actions menées par le SIAVE ont pour but notamment de :

- communiquer, informer et sensibiliser tous les publics concernés.
- veiller à la libre transmission des eaux et assurer la continuité écologique des masses d'eau ;
- participer à la lutte contre les inondations ;
- protéger et conserver la qualité des cours d'eau par la lutte contre les pollutions ;
- lutter contre la propagation des espèces animales ou végétales invasives et contre l'expansion des maladies des végétaux (*Phytophthora* de l'aulne par exemple) ;

- participer à la protection et à la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines ;

Pour la mise en œuvre de ces différentes compétences, le syndicat devra passer, lorsque cela sera nécessaire, des conventions avec les propriétaires privés.

d) Les évolutions de la structure

Arrivée en novembre 2008 au sein du syndicat, la technicienne de rivière (Mlle REGRETTIER) a vu son contrat être renouvelé pour une année supplémentaire. Le concours de technicien supérieur territorial a eu lieu les 15 septembre et 09 décembre 2010, à l'issue duquel Mlle REGRETTIER a été déclarée admise. Sa nomination en tant que stagiaire sera prononcée en début d'année 2011.

Pour aider la technicienne dans les missions d'entretien des parcelles communales qui incombent au SIAVE, deux postes à 60% ETP ont été créés début 2010 via les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) mis en place par l'Etat. Les deux agents ont ainsi été intégrés à leur poste le 28 juin 2010, pour une durée de deux ans.

III. PRESENTATION DE LA CELLULE RIVIERE

Cochez la case si occupation du poste

Coordinateur

Nom, prénom du coordinateur :

Fonction au sein de la structure

Tél :

E-Mail :

.....

Agent d'entretien rivière n°1

Nom, prénom : Jean-Luc LENFANT

Tél : 02 37 26 88 97

E-Mail : siave@wanadoo.fr

Numéro de conventions d'aide financière (AESN) : 1018199(1)2010 et 1018353(1)2010

Date embauche dans la structure : 28 juin 2010

Nombre de jours travaillés dans l'année 2010 : 66 jours (60% équivalent temps-plein)

Nombre de jours de terrain : 66

Nombre de jours de formation : 0

Nombre de jours autres (congés, arrêt maladie...) : 13

Nombre de jours total : 79

Garde-rivière n°2

Nom, prénom : Michel BLONDEAU

Tél : 02 37 26 88 97

E-Mail : siave@wanadoo.fr

Numéro de conventions d'aide financière (AESN) : 1018199(1)2010 et 1018353(1)2010

Date embauche dans la structure : 28 juin 2010

Nombre de jours travaillés dans l'année 2009 : 76 jours (60% équivalent temps-plein)

Nombre de jours de terrain : 74

Nombre de jours de formation : 2

Nombre de jours autres (congrés, arrêt maladie....) : 3

Nombre de jours total : 79

Technicien rivière

Nom, prénom du technicien : Hélène REGRETTIER

Tél : 02 37 26 88 97 ou 06 16 46 60 40

E-Mail : helene.regrettier@siave.net

Numéro de convention d'aide financière animation : 1017640 (1) 2010

Date embauche dans la structure : 04 novembre 2008

Nombre de jours travaillés dans l'année 2010 : 220 jours (100% équivalent temps-plein)

Nombre de jours de terrain (rencontre riverains, suivi chantiers, réunions...) : 91

Nombre de jours de bureau : 120

Nombre de jours de formation : 9

Nombre de jours autres (congrés, arrêt maladie....) : 40

Nombre de jours total :

.....260.....

Secrétariat

Nom, prénom de la secrétaire : POIGNARD Annette

E-Mail : siave@wanadoo.fr

Nombre de jours consacrés au suivi personnel animation rivière : 78

PARTIE SPECIFIQUE ANNUELLE

IV. PRESENTATION GENERALE DES MISSIONS DE L'ANIMATION RIVIERE (bilan 2010)

Poste de technicien rivière / Nom : REGRETTIER Hélène

Nature de la mission	Nombre de Jours	%
Tâches administratives courantes (courrier, téléphone, etc)	30	14
Réunions (préparation, animation, compte-rendu, etc)	55	25
Marchés publics (rédaction, publication, analyse, etc)	16	7
Dossiers réglementaires (suivi BE, validation, etc)	10	5
Demandes subvention (AESN, CG28)	9	4
Rédaction notes, bilans	12	5
Communication auprès des riverains	30	14
Documents de communication	5	2
Chantiers (préparation, suivi, etc)	33	15
Surveillance rivière	11	5
Formations	9	4
Total	220	100

2 Postes de garde rivière (travail en binôme obligatoirement donc missions et répartition dans le temps identiques) / 60% ETP recrutés le 28/06/2010

Nature de la mission	Nombre de Jours	%
Lutte contre les espèces invasives végétales (ex : Renouée)	10	13
Entretien de la végétation des parcelles communales	44	58
Petits travaux (ex : plantations)	15	20
Enlèvement d'embâcles	5	7
Formations	2	2
Total	76	100

V. BILAN TECHNIQUE DE L'ANNEE 2010

a. Bilan par thème d'intervention

Dans cette partie du rapport, ce sont les actions de l'année 2010 de la technicienne de rivière qui vont être abordées, par fiches thématiques.

THEME Restauration/ Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve Tronçon 1

Contexte : L'étude Hydratec de 2005 met en évidence un manque d'entretien de la végétation rivulaire sur certains secteurs. Ainsi, on note l'existence d'une végétation souvent âgée et majoritairement constituée d'aulnes qui peuvent être atteints du Phytophthora. Ce manque d'entretien par les propriétaires riverains (privés la plupart du temps) conduit notamment à un vieillissement de la ripisylve et à la création d'embâcles.

Objectif : Restaurer au moins un tiers du linéaire de berges par tronçon annuel (4 au total) par la voix du volontariat des propriétaires riverains. Egalement, l'objectif est de sensibiliser les riverains, dans le cas où aucune convention de travaux n'est signée, aux bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve.

Localisation : Le tronçon n°1 concerne la commune de Pontgouin et une partie de celle de Landelles (jusqu'au Moulin du Prey/Ste Agnès inclus). Tronçon de 12 250 mètres linéaires de cours d'eau principal soit 24 500 mètres linéaires de berges.

Moyens engagés : Recrutement de l'entreprise d'insertion par le travail ANERVEDEL par marché public à bons de commande avec un maximum alloué de 40 000 € HT par an. Plan de financement : 40% subventions de l'AESN du montant HT, 30% subventions du CG 28 du montant HT, le reste du HT étant à la charge du propriétaire riverain. Les travaux sont réalisés par une équipe de 3 à 4 personnes.

Indicateurs liés : Nbre de propriétaires contactés : 72
 Nbre de parcelles concernées : 207
 Nbre de propriétaires ayant répondu : 31
 Nbre de conventions signées : 5 (au 31/12/2010)
 Nbre de mètres linéaires de berges concernés par les travaux : 1633
 dont 620 sur parcelles communales
 Nbre de chantiers effectués : 5 (au 31/12/2010)

THEME Restauration/ Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve Tronçon 2

Contexte : L'étude Hydratec de 2005 met en évidence un manque d'entretien de la végétation rivulaire sur certains secteurs. Ainsi, on note l'existence d'une végétation souvent âgée et majoritairement constituée d'aulnes qui peuvent être atteints du Phytophthora. Ce manque d'entretien par les propriétaires riverains (privés la plupart du temps) conduit notamment à un vieillissement de la ripisylve et à la création d'embâcles.

Objectif : Restaurer au moins un tiers du linéaire de berges par tronçon annuel (4 au total) par la voix du volontariat des propriétaires riverains. Egalement, l'objectif est de sensibiliser les riverains, dans le cas où aucune convention de travaux n'est signée, aux bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve.

Localisation : Le tronçon n°2 concerne les communes de Landelles, Chuisnes, Courville-sur-Eure et Saint Luperce (jusqu'au Moulin de Mousseau inclus). Tronçon de 17 070 mètres linéaires de cours d'eau principal soit 34 140 mètres linéaires de berges.

Moyens engagés : Recrutement de l'entreprise d'insertion par le travail ANERVEDEL par marché public à bons de commande avec un maximum alloué de 40 000 € HT par an. Plan de financement : 40% subventions de l'AESN du montant HT, 30% subventions du CG 28 du montant HT, le reste du HT étant à la charge du propriétaire riverain. Les travaux sont réalisés par une équipe de 3 à 4 personnes.

Indicateurs liés : Nbre de propriétaires contactés : 203
 Nbre de parcelles concernées : 499
 Nbre de propriétaires ayant répondu : 75
 Nbre de propriétaires où une visite d'état des lieux a été faite : 45
 Nbre de conventions signées : 16 (au 31-12-10)
 Nbre de mètres linéaires de berges concernés par les travaux : 2 297 soit 31 parcelles riveraines privées
 Nbre de chantiers effectués : 1 (au 31-12-10)

THEME Restauration/ Etude de la continuité écologique à Courville-sur-Eure

Contexte : L'étude Hydratec de 2005 met en évidence un important problème d'envasement au niveau de Courville-sur-Eure, constat appuyé par des courriers de riverains inquiets de voir ce comblement progressif de la rivière. En effet, la présence de nombreux vannages sur le territoire communal, la complexité des axes d'écoulement des eaux et des modifications du tracé de l'Eure par le passé font que les vitesses d'écoulement, et donc le transport sédimentaire, diminuent.

Objectif : En 2010, l'objectif a été d'établir un cahier des charges pour cette étude pour pouvoir recruter un bureau d'études et lancer le projet.

Localisation : Courville-sur-Eure, zone d'étude qui serait comprise entre le clapet de la Piscine et le moulin de Lancey.

Chronologie :

- 24/06/2010 : Réunion d'un comité de pilotage pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude
- 27/10/2010 : Envoi à la publication (BOAMP) de l'avis d'appel à concurrence pour le marché public de recrutement d'un bureau d'études
- 30/11/2010 : Date limite de dépôts des candidatures et offres (budget prévisionnel : 60 000 € HT)

Indicateurs liés : Nbre d'ouvrages hydrauliques concernés : 6
Nbre de mètres linéaires inscrits dans la zone d'étude : 3 600
Nbre de plis reçus, à analyser en début d'année 2011 : 3

THEME Animation/ Questionnaire « Comment percevez-vous votre rivière et quelles sont vos attentes ? »

Contexte : questionnaire destiné aux propriétaires (privés et publics) riverains du cours d'eau Eure et des affluents

Objectif : Intégrer les riverains, à travers une démarche participative, à la définition des actions du SIAVE en cernant mieux leurs besoins. Mettre à jour, également, l'état des lieux fait par le bureau d'études Hydratec en 2005, pour agir en cohérence avec le contexte et les besoins actuels. Identifier par ce biais, notamment, les ouvrages hydrauliques dont l'état a évolué depuis 2005 vers un « mauvais état » et dont les propriétaires souhaiteraient l'aide du SIAVE pour un effacement éventuel ou des conseils de gestion.

Moyens engagés : Une synthèse des réponses obtenues a été réalisée par la technicienne en cours d'année. Ce document a été adressé aux Mairies pour qu'elles puissent l'insérer à leur prochain bulletin communal. Il a également été inséré au niveau des documents à télécharger sur le site internet du SIAVE et des exemplaires papiers vont être distribués aux Mairies début 2011 pour être mis à disposition du public intéressé.

Indicateurs liés : Nbre de questionnaires envoyés (selon listes actualisées au 01-12-09) : 606
Nbre de questionnaires reçus complétés : 179
Taux de participation : 29 %

Annexe : synthèse du questionnaire

THEME Animation/ Réunions publiques d'information sur le SIAVE et sur le bon entretien de la ripisylve

Contexte : intervention auprès de l'ensemble des propriétaires riverains du territoire du SIAVE.

Objectif : Présenter le SIAVE (secteur, missions, composition, localisation, etc) et présenter le programme de restauration de la ripisylve engagé à travers une série de conseils de bon entretien de la végétation rivulaire et de la rivière en général.

Indicateurs liés :

Nbre de réunions publiques prévues : 4
Nbre de propriétaires visés (selon listes actualisées au 01-12-09) : 415
Nbre de réunions menées en 2010 : 2
Nbre de personnes présentes à la réunion Pontgouin et Landelles : 10
Nbre de personnes présentes à la réunion Chuisnes et Courville : 30

b. Bilan par sites d'intervention

Le développement de certaines missions effectuées en 2009 n'étant pas pertinent sous forme de fiches thématiques, elles vont être développées ici sous forme de fiches géographiques.

THEME Restauration de la continuité/ commune de THIVARS Effacement du Moulin de Nouvet et renaturation

Contexte : L'étude globale menée par Hydratec en 2005 a établi que le vannage et l'ouvrage de décharge de ce moulin étaient en mauvais état et sans intérêt collectif particulier. La suppression des ouvrages a donc été proposée et entérinée par les élus de la commune de Thivars et du SIAVE. Le bureau d'études Sogreah a été recruté par marché public le 20 mai 2008 et le lancement de l'étude a eu lieu le 22 septembre 2008.

Objectif : En 2010, l'objectif a été de poursuivre les différentes phases du projet en vue de réaliser les travaux d'effacement et de renaturation. Néanmoins, le projet s'est vu stoppé après l'étape d'enquête publique et la tenue d'une réunion publique d'informations, suite au rejet du projet par les habitants de Thivars et, de ce fait, par la municipalité qui ne souhaitait pas un passage en force malgré le caractère d'intérêt général des travaux.

Chronologie :

- Réception des candidatures et offres le **15 janvier 2010** pour le marché public de recrutement d'une ou plusieurs entreprises spécialisées dans les travaux envisagés.
- Avis favorable le **18 janvier 2010** du commissaire enquêteur sur le projet, suite à l'enquête publique du mois de décembre 2009.
- Réalisation d'une plaquette d'informations sur le projet d'aménagement du site en **février 2010**, qui a été distribuée à l'ensemble des habitants de Thivars.
- Date limite de dépôts des candidatures et offres fixée au **15 janvier 2010** (budget prévisionnel lot 1 Suppression vannage et travaux annexes : 35 000 € HT ; lot 2 renaturation : 115 600 € HT).
- Choix des entreprises pour les travaux fait au cours du conseil syndical du **16 mars 2010**.
- Réunion publique d'information des habitants de Thivars sur le projet d'aménagement, le **29 mars 2010**.
- Conseil syndical le **06 avril 2010** demandant à la municipalité de Thivars de prendre une délibération pour donner leur position exacte sur le projet ainsi que les noms des propriétaires du vannage.

Annexe : plaquette d'informations sur le projet

THEME Restauration de la continuité/ commune de BARJOUVILLE
Aménagement du Moulin Leblanc

Contexte : L'étude globale menée par Hydratec en 2005 ainsi qu'un constat effectué au cours d'une visite de terrain avec les élus de Barjouville et Morancez en décembre 2008 établissent que le vannage et l'ouvrage de décharge de ce moulin sont en mauvais état et perturbent les écoulements de l'Eure par création d'embâcles de façon régulière.

Objectif : En 2010, l'objectif a été de poursuivre les démarches vers une rétrocession effective des parcelles concernant le moulin du propriétaire privé à la commune de Barjouville. Le but final est de pouvoir lancer une mission de maîtrise d'œuvre par bureau d'études au premier semestre 2011.

Chronologie :

- Le **18 mai 2010** : rencontre entre M. GRIMAUD, le SIAVE et M. PEYRONNET en tant qu'adjoint de Barjouville pour essayer d'envisager une abrogation du droit d'eau avant la rétrocession des parcelles.
- Le **10 septembre 2010** : réunion en Mairie de Barjouville entre le SIAVE et Monsieur le Maire de Barjouville, pour effectuer quelques mises au point du projet.
- **Fin octobre 2010** : rétrocession des parcelles actée par notaire

**THEME Restauration de la continuité/ commune de SAINT GEORGES SUR EURE
Aménagement du Moulin de la Belle Meunière**

Contexte : L'étude globale menée par Hydratec en 2005 indiquait que l'ouvrage était en état moyen mais un constat effectué récemment par les élus de la municipalité de St Georges sur Eure tend à déclasser l'état du moulin. En effet, les fondations sont affectées de renards depuis plusieurs années et cela vient à s'empirer. Suite à la volonté de la municipalité de faire des travaux de réfection d'une passerelle existant entre la route bordant le moulin et l'îlette située entre le bras d'eau du moulin et celui du déversoir, et dans l'optique de réaliser des travaux en respectant la DCE, les élus ont demandé au SIAVE de se prononcer sur l'opportunité d'effacer ce vannage.

Objectif : En 2010, l'objectif a été de recruter un bureau d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre du projet et de lancer l'étude proprement dite.

Moyens engagés :

- Le **31 mai 2010** : réunion d'information des élus de Saint Georges-sur-Eure, en présence de la CATER, la DDT et de la FDPPMA (la personne de l'Agence de l'Eau s'excusait) et visite sur site.
- Le **23 juin 2010** : rencontre entre le propriétaire du moulin (M. GAMAIN), un habitant de la rue de la Belle Meunière, Madame le Maire de Saint Georges et le SIAVE pour répondre à leurs interrogations sur l'étude et les travaux possibles à venir
- Le **28 juin 2010** Envoi à la publication (JAL et BOAMP) de l'avis d'appel à concurrence pour le marché public de recrutement d'un bureau d'études
- Le **29 juillet 2010** : date limite de remise des candidatures et offres (budget prévisionnel : 50 000 € HT tranche ferme+tranche conditionnelle)
- **Septembre 2010** : parution d'un article abordant la question de l'avenir du vannage communal dans le bulletin municipal « Au fil de l'eure ».
- Le **11 octobre 2010** : lancement de l'étude (comité technique suivi du comité de pilotage)
- Le **06 décembre 2010** : réception d'une copie de courrier, adressé à la mairie de St Georges, provenant de l'avocat du propriétaire du moulin de la Belle Meunière et relayant ses interrogations sur l'étude en cours.
- Le **09 décembre 2010** : réunion de rendu de la phase 1 de l'étude en présence du comité technique.

Annexe : article paru dans le bulletin communal

VI. BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2010

Poste de H el ene REGRETTIER (100% ETP)

DEPENSES

Salaires et charges sociales

Salaires en � TTC	17 625,24
Charges sociales en � TTC	8 389,82
Total Salaires et Charges sociales en � TTC	26 015,06

Co t de fonctionnement

Secr�tariat	6 419,65
Entretien du v�hicule	0
Carburants	211,12
V�tements de travail	228,43
Fourniture de petit �quipement	285,98
R�paration outillage	212,35
Maintenance	287,04
Assurances	955,80
Fournitures de bureau	1 282,15
Frais d'affranchissement	704,90
T�l�phone	300,07
Pharmacie/M�decine du travail	247,93
Catalogues et imprim�s	48,50
Publications	163,25
Frais de missions	74,63
Total co�t de fonctionnement en � TTC	11 421,80

Total animation année 2010

Salaires et charges sociales en € TTC	26 015,06
Coût de fonctionnement en € TTC	11 421,80
Total en € TTC	37 436,86

PLAN DE FINANCEMENT :

50% AESN
 30 % Conseil Régional sur Salaire et charges
 20 % SIAVE sur Salaire et charges
 20 % Conseil Régional sur Frais de fonctionnement
 30 % SIAVE sur Frais de fonctionnement

VII. FAITS MARQUANTS – DIVERS**a. Faits marquants**

En 2010, un des faits marquants a été l'embauche de deux personnes en contrat aidé par l'Etat pour réaliser l'entretien des berges sur les parcelles communales.

D'autre part, la technicienne de rivière Mlle REGRETTIER a été reconduite dans ses fonctions et a en parallèle obtenu le concours de Technicien Supérieur Territorial. Elle sera nommée stagiaire sur ce poste en début d'année 2011.

b. Divers**Actions de formation :**

- « *Les marchés à procédure adaptée* », CNFPT Vineuil, 2 jours. Formation complète abordant l'ensemble des aspects des marchés en procédure adaptée qui sont en grande majorité utilisés au SIAVE.
- « *Préparation au concours de technicien supérieur territorial* », CNFPT antennes de Vineuil et Luisant, 3 jours non consécutifs pour l'écrit et 2 jours non consécutifs pour l'oral. Formation complète et adaptée.

Actions d'information:

- Demie journée d'échanges et d'information « Rivières » thème « Le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau d'Eure-et-Loir », organisée par la CATER d'Eure-et-Loir, sur la vallée de la Blaise. Contenu destiné aux élus comme aux techniciens, avec de nombreux retours d'expérience du technicien en poste sur ce secteur.

VIII. ATTENTES DES ANIMATEURS RIVIERE

Sans objet

IX. REMARQUES ET AVIS SUR LE DOCUMENT PROPOSE

Sans objet

X. ANNEXES

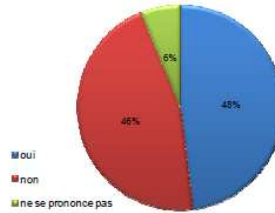
Sont joints ici les différents éléments relatifs aux fiches thématiques présentées dans la partie « V. Bilan technique de l'année 2010 » et les différentes attestations de participation aux stages et journées d'information.

**THEME Animation/ Questionnaire « Comment percevez-vous votre rivière
et quelles sont vos attentes ? »**

Annexe : Synthèse du questionnaire

L'entretien de la rivière

1) Connaissez-vous la réglementation en vigueur concernant l'entretien d'une rivière ?



La réponse du SIAVE : Vous êtes tenu, en tant que propriétaire riverain, "à un *entretien régulier du cours d'eau*", qui [...] a pour objet de *maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant son bon potentiel écologique.*"

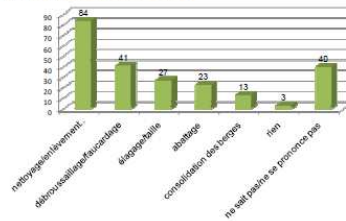
Ainsi si vous n'entretenez pas à votre charge votre rive et le cours d'eau jusqu'à son milieu, et notamment lorsque des embâcles (ex : arbres) sont présents et peuvent causer un danger pour la sécurité, les services de police de l'eau, après une mise en demeure, peuvent faire effectuer d'office et à votre charge les travaux nécessaires. Il faut également savoir que l'excès d'entretien cause de nombreux déséquilibres.

2) Entretenez-vous régulièrement le cours d'eau ?



La réponse du SIAVE : Un entretien régulier de la végétation riveraine est nécessaire afin d'éviter que le cours d'eau ne s'encombre d'une végétation à risque telle que arbres morts, penchés, malades... qui risquent à terme d'être la source de problèmes de débordement ou d'érosion, notamment au moment des crues.

3) Si oui, quel type d'entretien réalisez-vous ?



La réponse du SIAVE : L'entretien doit être raisonné. Il est donc conseillé de procéder à :

- **Un élagage léger et ponctuel** : branches basses gênant l'écoulement de l'eau, celles faisant pencher excessivement l'arbre vers la rivière, branches mortes ou cassées.
- **Un recépage** : couper l'arbre au plus près du sol pour rajeunir la végétation située sur les berges.
- **Un débroussaillage minimum** : à limiter aux cas de : pêche ; promenade ; au niveau de petits affluents (largeur très faible où la végétation "étoufferait" le milieu).

Attention : le débroussaillage chimique est à proscrire, l'épaveuse ou la broyeuse sont à éviter.

- **Un abattage sélectif** des arbres instables et risquant de tomber dans le cours d'eau. Les souches sont conservées pour maintenir la berge et le bois est évacué.

Attention : Certains arbres peuvent être malades (ex : aulnes atteints du phytophthora). N'hésitez pas à contacter le syndicat si vous constatez des arbres malades sur votre parcelle.

- **Un enlèvement sélectif des embâcles** bloquant l'écoulement et créant des barrages : ils peuvent présenter un danger en période hivernale et dégrader les ouvrages (ponts ou vannages).

4) Avec quelle fréquence et à quelle période de l'année entretenez-vous la rivière ?

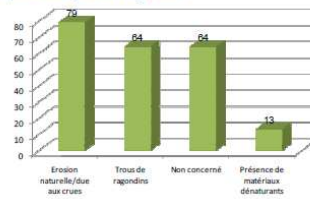


La réponse du SIAVE : La période la plus favorable pour les opérations d'entretien telles que l'abattage, le recépage et l'élagage est située entre les mois de septembre et de mars. Cela correspond à la période de repos de la végétation.

En règle générale l'élagage peut être effectué tous les 3-4 ans. Quant au renouvellement des classes d'âge pour les arbres (par abattage), cette opération peut concerner environ le 1/3 des arbres en présence, tous les 4-5 ans et selon l'état sanitaire des sujets.

Vos problèmes et les solutions que le SIAVE peut vous apporter

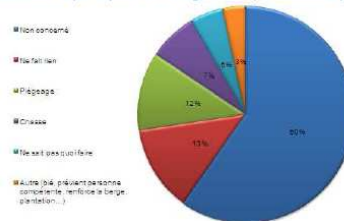
1) Estimez-vous que vos berges sont dégradées ?



La réponse du SIAVE : L'érosion d'une berge est avant tout un phénomène naturel, synonyme de mobilité de la rivière. Ce phénomène est néanmoins à prendre en considération lorsqu'il touche notamment des zones urbanisées (lieux publics, abords de routes...) ou menace la stabilité d'ouvrages comme des murs ou des piliers.

La présence de ragondins, quant à elle, elle révélatrice d'un mauvais fonctionnement du cours d'eau. En effet, cette espèce ne vit que dans des zones où le niveau d'eau est stable, à l'amont d'ouvrages comme les vannages par exemple.

2) Si vous êtes concerné par la présence de ragondins : que faites-vous pour y remédier ?



La réponse du SIAVE : En matière de lutte contre le ragondin, 2 principales méthodes peuvent être utilisées : le piégeage et le tir. Il faut savoir que le piégeage reste une méthode efficace et peu complexe à mettre en œuvre. En effet, leur piégeage à l'aide de boîtes ou pièges-cages est possible sans agrément (délivré par le Préfet du département mais valable au niveau national) mais avec déclaration de piégeage obligatoire. A savoir que pour piéger, il faut être le propriétaire du site de piégeage ou avoir reçu une délégation écrite de ce dernier.

Concernant le tir, qu'il soit au fusil ou à l'arc, cette méthode de lutte nécessite la détention d'un permis de chasse, ce qui est par conséquent plus contraignant que le piégeage. Par ailleurs, l'empoisonnement est aujourd'hui interdit.

3) Souhaiteriez-vous que vos berges soient restaurées et renaturées par le SIAVE en techniques végétales ?

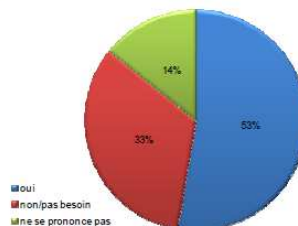


La réponse du SIAVE : Des techniques comme le tressage de saules peuvent être employées pour maintenir les berges, mais elles ne doivent être employées qu'en cas de nécessité (ex : lieu public, proximité d'une route). Ces techniques peuvent aussi être utilisées, si besoin, lors de l'enlèvement de matériaux dénaturants sur les berges. Dans tous les cas, une étude au cas par cas est nécessaire pour ce type de réalisation.

Cas particulier des propriétaires de moulin

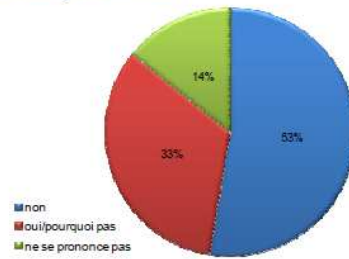
21/44 répondants soit 48% de réponses

1) Souhaiteriez-vous que le SIAVE vous apporte une information sur la bonne gestion de votre vannage ?



La réponse du SIAVE : L'organisation d'une réunion publique pourrait être envisagée en 2011 afin de répondre aux questions, sur la gestion de leur vannage notamment, que peuvent se poser les propriétaires de moulins situés sur l'Eure à l'amont de Chartres.

2) Seriez-vous intéressé pour que le STAVE trouve avec vous la solution la plus adéquate pour rendre votre ouvrage franchissable ?



La réponse du STAVE : Cet aspect pourrait également être évoqué lors de la réunion publique précédemment évoquée.

Vous et la rivière

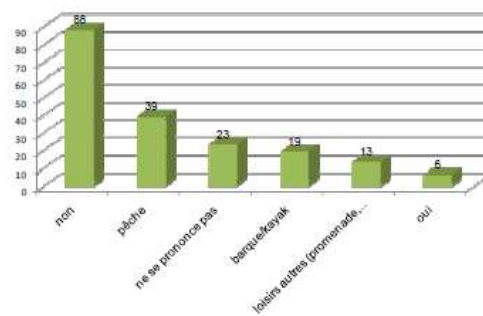
1) Quel est votre degré d'intéressement vis-à-vis de la protection du milieu naturel ?



2) Avez-vous déjà été sinistré par une inondation et, si oui, quels ont été les dégâts ?



3) Avez-vous des activités de loisir en rapport avec la rivière ?



THEME Restauration de la continuité/ commune de THIVARS
Effacement du Moulin de Nouvet et renaturation

Annexe : plaquette d'informations sur le projet

➤ Quel sera l'impact des nouveaux aménagements sur les poissons et le milieu naturel ?

Ces travaux visent la reconquête du bon état écologique du cours d'eau. Ils auront donc un impact très positif sur les poissons et sur les autres espèces animales et végétales de la rivière. Elle pourra par conséquent retrouver des espèces remarquables aujourd'hui absentes ou disparues. Avant le commencement des travaux, un inventaire initial sera réalisé. Par la suite un suivi scientifique, essentiellement basé sur l'analyse des populations de poissons et d'animaux invertébrés, permettra d'analyser de manière objective l'impact réel du travail effectué.

➤ La baisse du niveau d'eau va-t-elle engendrer des nuisances particulières ?

Il n'y aura pas plus de nuisances après les travaux qu'avant. En effet, concernant la prolifération des nuisibles comme les ragondins, le risque est faible car ces animaux affectionnent surtout les zones à niveau d'eau stable (préférable pour la construction de leur terrier). Le projet allant plutôt dans le sens d'une fluctuation saisonnière plus importante des niveaux d'eau, il va de ce fait à l'encontre de la prolifération de cette espèce. Concernant la question de la disparition de la barrière naturelle que constitue le cours d'eau, il est rappelé qu'une rivière n'a pas pour vocation première à servir de clôture et que tout propriétaire riverain est libre de clôturer (ou non) ses limites de parcelles de la manière qui lui semble la plus appropriée.

➤ Subirons-nous plus d'inondations après ces travaux ?

Il n'y aura pas plus de risque d'inondation qu'avant l'effacement du vannage. Nous allons conserver exactement la même capacité d'écoulement de la rivière et du bras entre l'Eure et la Berthelot lors des crues. Par ailleurs, le projet pourrait même engendrer une amélioration de la situation actuelle car l'accumulation d'embâcles (arbres et branchages s'agglomérant en « bouchon » dans la rivière) qui peut être observée aujourd'hui contre les montants du vannage sera largement limitée.

➤ Quel calendrier allez-vous suivre désormais ?

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours, le choix devrait avoir lieu fin février 2010. Nous attendrons ensuite d'obtenir l'ensemble des autorisations de la Préfecture ainsi que les accords de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour lancer le chantier, ce qui devrait intervenir vers le mois de juin 2010. Les travaux sont prévus sur une durée de 2 mois environ.

➤ En résumé :

Le vannage de Nouvet, aujourd'hui vétuste et sans intérêt collectif majeur, empêche d'atteindre le bon état écologique de l'Eure et de ses affluents. Demain, après réalisation des travaux, le site et l'Eure bénéficieront d'un aménagement paysager qui valorisera ce patrimoine vivant et la rivière aura retrouvé toutes ses fonctions naturelles, notamment au sujet de la reproduction des poissons. Il faut rappeler que ces travaux à vocation écologique se feront à moindre coût pour les bénéficiaires, du fait d'aides conséquentes des organismes publics. Cette action, inscrite dans la durée, ne coûtera en effet au SIAVE que 18 500 €HT environ.

Aussi, le paysage que vous connaissez va changer mais, après tout, le prix à payer n'est-il pas dérisoire au regard du bénéfice en terme de qualité environnementale que vous allez offrir à vos enfants et à notre belle vallée de l'Eure ?

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la technicienne du syndicat.
SIAVE : 15 Rue Jean Moulin 28190 SAINT GEORGES SUR EURE
Tél : 02 37 26 88 97 ou 06 16 46 60 40 / Mail : slave@wanadoo.fr

SIAVE

Syndicat mixte Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eure, en amont de l'agglomération de Chartres



Le projet d'effacement et de renaturation soulève certaines interrogations auxquelles nous souhaitons apporter des réponses.

Quelques éléments de réponse à vos questions les plus courantes

➤ Pourquoi le SIAVE s'intéresse-t-il au vannage de Nouvet ?

Suite à une étude globale menée sur le bassin versant de l'Eure à l'amont de Chartres, en 2005, l'état des lieux qui en est ressorti a établi que 9 vannages sur les 45 que compte le territoire seraient à effacer prioritairement. La priorité de ce type d'action dépend de l'état de l'ouvrage et de l'absence d'usages associés.

➤ Quelles ont été les étapes de ce projet ?

Au vu des conclusions de l'étude globale, le choix de réfléchir à l'effacement du vannage de Nouvet a été fait à cause de sa propriété communale, dont la compétence rivière a été déléguée au SIAVE. Après l'étude hydraulique sur les écoulements de l'Eure en périodes de crue, normale et sèche, le bureau d'études a proposé 3 scénarii chiffrés d'effacement, cette option étant la seule répondant totalement aux orientations européennes et locales pour la reconquête de la qualité des eaux de surface.

Le projet a été présenté en premier lieu à une assemblée composée d'élus délégués au SIAVE, de la municipalité de Thivars, des pêcheurs (Gardonnette Chartraine) et des partenaires techniques et financiers tels que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Général, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir.

Ensuite, une réunion d'information et de consultation des riverains concernés directement par les travaux a été organisée, afin de recueillir leurs éventuelles remarques. En a découlé un nouveau projet intégrant une modification du bras de connexion existant entre l'Eure et la Berthelot afin de garantir un niveau d'eau permanent toute l'année, selon le souhait des riverains présents. C'est cette dernière version du projet qui a été validée en commission de travail puis en conseil syndical en juin 2009.

➤ A quoi correspondent les orientations européennes et locales évoquées ?

En 2000, une Directive Cadre Européenne (ou DCE) sur l'Eau est entrée en vigueur pour tous les états membres. Elle impose d'atteindre en 2015 un bon état écologique et qualitatif pour toutes les eaux de surface et souterraines. Nous avons donc une obligation de résultats au regard de cette directive.

Pour reconquérir le bon état écologique d'un cours d'eau, la priorité est de compartimenter les rivières afin de favoriser la libre circulation des sédiments, des poissons et de l'ensemble des espèces vivant en milieu aquatique.

Mais il n'est pas question de supprimer tous les vannages, les ouvrages en mauvais état, non entretenus et n'ayant plus de rôle économique majeur seront concernés par ces mesures.

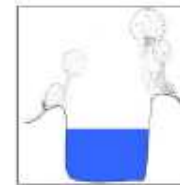
Les actions à mener pour se mettre en conformité avec ces objectifs de bonne qualité des eaux sont décrites au niveau local dans le SDAGE 2010-2015 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui a été approuvé le 29 octobre 2009 et publié au journal officiel le 17 décembre 2009. De ce fait, ce document est aujourd'hui devenu opposable aux tiers.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : www.eau-seine-normandie.fr.

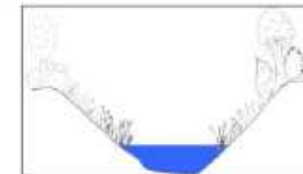
➤ Restera-t-il de l'eau dans la rivière et ne va-t-elle pas se transformer en « égout à ciel ouvert » ?

Cet effacement de vannage ne joue en aucun cas sur la quantité d'eau disponible, il y aura toujours autant d'eau dans la rivière. Le cours d'eau va changer d'aspect avec un niveau moins important (20 à 30 cm en période estivale) mais une eau courante remplacera le plan d'eau actuel.

Concernant la qualité de l'eau, l'effacement vise aussi à améliorer la qualité actuelle des eaux qui est fortement dégradée. De plus, un plan d'eau comme il existe actuellement est avant tout un volume d'eau stagnant, peu oxygéné et dans lequel s'accumulent les pollutions. Le projet permet de redynamiser l'écoulement, ce qui va dans le sens d'une auto-épuration de l'eau.



Avant travaux



Après travaux

➤ Quel sera l'impact sur la végétation existante (ex : peupliers) et comment l'entretien après travaux sera-t-il conduit ?

Dans un premier temps, il sera sûrement nécessaire d'abattre des arbres soit pour les besoins du chantier, soit pour éviter leur dépérissement. Aussi, les quelques peupliers situés en bordure de rivière vont être abattus et remplacés par des espèces plus adaptées à des berges de cours d'eau (frênes, saules, vionnes...). Les peupliers disposent en effet d'un système racinaire superficiel, ils sont donc très sensibles aux crues et aux forts vents et entraînent une grande partie de la berge en tombant.

En accompagnement de ces plantations, les berges seront végétalisées avec des plantes de type héliophytes (ex : Iris, Roseaux, Salicales...).

L'entretien de la rivière après les travaux sera réalisé dans un premier temps par l'entreprise retenue (durée de garantie de 2 ans pour l'ensemble des aménagements paysagers), puis par le personnel du SIAVE dans un second temps, sur leur temps normal de travail au niveau des parcelles communales.



Iris des marais



Carex



Jonc des tonneliers

**THEME Restauration de la continuité/ commune de SAINT GEORGES SUR EURE
Aménagement du Moulin de la Belle Meunière**

Annexe : article paru dans le bulletin communal-septembre 2010

Quel est l'avenir du vannage de la belle Meunière ?



Aujourd'hui, l'ouvrage (propriété communale depuis 1968) présente un état médiocre : les maçonneries sont très dégradées, la passerelle est dangereuse et le mécanisme des vannes est extrêmement vétuste.

Historiquement, l'arrêt d'activité définitif d'un moulin à eau entraînait la perte de son « droit d'eau » ; son vannage qui n'était plus manœuvré régulièrement perdait son utilité. Les conséquences écologiques apparaissent rapidement : le colmatage des fonds par la dépose de sédiments vaseux et une végétation excessive dans le cours d'eau.

Selon la directive cadre européenne, qui impose en 2015 le retour à un bon état des milieux aquatiques, l'ensemble des vannages de l'Eure et des cours d'eau français, en règle générale, devra être franchissable pour assurer la continuité écologique, par la libre circulation de la faune piscicole et le transport des sédiments. Il n'est pas question d'effacer tous les vannages, mais un grand nombre devra néanmoins être aménagé au minimum.

Les moyens à mettre en œuvre commencent par l'intervention du Syndicat de rivière : le SIAVE qui porte le projet et assure la maîtrise d'ouvrage ainsi que son financement. Evidemment toute décision de travaux n'interviendra qu'après consultation d'un bureau d'études missionné jusqu'à l'avant projet. Les phases « projet et travaux » seront le choix du Conseil Municipal au regard des conclusions du bureau d'études sur la faisabilité de cet aménagement.

Le SIAVE demandera un financement public qui dans le cadre de travaux d'effacement d'ouvrage assurera une aide allant jusqu'à 95%. Les mesures compensatoires : le nivellement, la plantation de végétaux, l'enrochement et les constructions annexes seraient finançables à hauteur de 80%, le solde revenant au SIAVE.

Quel sera l'impact des modifications de l'ouvrage ?

L'étiage estival devra être atténué par un rétrécissement des biefs amont et aval, par l'élargissement du Chemin du moulin et par une revégétalisation des talus en pente adoucie pour maintenir l'aspect naturel du site. La forte montée hivernale des eaux : un débit de 45 M3 par seconde lors d'une crue décennale (réf Hydratec 2005) alors que l'ouvrage actuel a une capacité de 25 M3, pourra réduire son étalement dans les rues du village.

L'aspect de ce système environnemental sera-t-il bouleversé ?

Tout doit être repensé dans une démarche de développement durable et ne rien faire conduirait à une altération continue jusqu'à l'effondrement du vannage.



Gardons-nous un souvenir du passé et du travail des hommes aux moyens modestes vivant de la force de l'eau ?

Bien sûr ; **effacement** ne dit pas **destruction**. Pour le coup d'œil, le maintien de la passerelle et du mécanisme apparent des vannes rappelleront à nos enfants l'usage de l'eau comme énergie renouvelable.

Actions de formation

Annexe : attestation de stage

Attestation de formation de professionnalisation

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale atteste que :
Mademoiselle Helene REGRETTIER

Née le : **25/01/85**

Agent de : **SI POUR L'AMENAGEMENT VALLEE DE L'EURE**

A suivi le stage de formation : **Les marchés à procédure adaptée**

qui s'est déroulé à **VINEUIL, du 04/10/2010 au 05/10/2010**

L'intéressée a été présente **12 heures sur 12 heures programmées, équivalentes à 2 jours de formation**

Conformément à la demande d'inscription, cette formation a été prise en compte au titre de la **formation de professionnalisation tout au long de la carrière.**

Fait à **Orleans**, le **06/10/2010**


Philippe OURSIN
Directeur Régional